

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
Le dix-neuf mai,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 mai et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le  
25 mai 2022*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENT EXCUSE**

Thibaut THIEFFRY, ayant donné procuration à Pascal NYS

**ABSENT**

Rafik BZIOUI

**DEL/2022/FI/24**  
**EXERCICE BUDGETAIRE 2021**  
**(BUDGET PRINCIPAL)**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Vu l'instruction M14,  
Vu le Budget Primitif 2021,  
Vu le Budget Supplémentaire 2021,  
Vu les décisions modificatives n° 1, 2, 3 et 4  
Approuvés en Conseil Municipal,

Vu le compte de gestion 2021 établi au 31 décembre 2021 par le Receveur Municipal pour le budget principal,

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration générale,

Par 30 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2021 et approuvé le Compte Administratif 2021, déclare :

- que le compte de gestion de la commune (budget principal), dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
- qu'il est conforme aux écritures et résultats comptables du budget principal repris dans les comptes de l'ordonnateur et dans les balances comptables définitives émises par le comptable public et validées par les services de l'ordonnateur.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

